

# POLITIQUE

## CONSEIL D'EDUCATION MONTGOMERY COUNTY

**Politiques et règlements connexes :** ABA, ABC-RA, ACA, ACG, BFA, BMA, FAA, IEA, IEB, IED, IFB, IGK, IGP-RA, IRB-RA, KBA, KBA-RA, KLA, KLA-RA

**Services Responsables :** L'Office of Communications; l'Office of School Support and Well-being; l'Office of Well-being, Learning, and Achievement

### **Partenariats entre la famille et l'école**

#### **A. OBJECTIF**

1. Établir des procédures inclusives, adaptées aux cultures et antiracistes pour l'implication des parents dans la prise de décisions<sup>1</sup> concernant leurs enfants et l'école de leurs enfants.
2. Définir un cadre pour le partenariat entre la famille et l'école en accord avec le National Standards for Family-School Partnerships et conforme aux exigences fédérales visant à renforcer la capacité des parents ou des familles et du personnel scolaire à prendre part à un partenariat bilatéral pragmatique pour soutenir l'éducation et le bien-être de tous les enfants.

#### **B. PROBLÈMATIQUE**

---

<sup>1</sup> Aux fins de la présente politique, les termes " parent ou tuteur légal" et " famille " ne sont pas toujours interchangeable et ont été intentionnellement utilisés dans les sens suivants : " parent ou tuteur légal " est utilisé pour désigner l'autorité légale habilitée à prendre des décisions en matière d'éducation au nom d'un enfant ; " famille " est utilisé pour désigner les nombreux rôles que jouent les membres de la famille, en plus de celui de tuteur légal de l'élève, au nom des enfants et de leurs communautés scolaires.

Les familles sont les premiers enseignants des enfants, et lorsque ces derniers atteignent l'âge scolaire, les familles et le personnel de l'école peuvent devenir des partenaires qui travaillent dans le but de favoriser le développement de jeunes adultes sains, résilients et compétents.

**C. POSITION**

1. Le Conseil d'éducation s'engage à adopter une approche de l'implication familiale fondée sur les atouts, qui reconnaît et optimise l'expérience des élèves et des familles afin de permettre à chaque élève d'obtenir les meilleurs résultats possibles.
2. Le Conseil attend de tous les employés de Montgomery County Public Schools (MCPS) qu'ils encouragent et démontrent leur engagement en faveur d'attentes élevées en matière de réussite pour tous les élèves, en partenariat avec leurs familles.
3. Le Conseil adopte les six principes suivants pour guider les partenariats famille-école en vue de la réussite des élèves, sur la base des normes nationales de partenariats famille-école de la National Parent/Teacher Association's *National Standards for Family-School Partnerships* :

a) *Accueillir toutes les familles :*

Comme le souligne la politique ACA, *Nondiscrimination, Equity, and Cultural Proficiency*, le Conseil encourage l'implication de tous les parents ou tuteurs légaux dans l'éducation de leurs enfants et s'efforce d'éliminer les obstacles qui entravent leur participation active, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles réelles ou perçues<sup>2</sup>. MCPS et les écoles créeront des environnements accueillants, adaptés et inclusifs au sein desquels :

---

<sup>2</sup> Les caractéristiques personnelles sont notamment la race, l'ethnicité, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la nationalité, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la structure familiale ou parentalité, la situation matrimoniale, l'âge, les aptitudes (cognitives, sociales ou émotionnelles et physiques), la pauvreté et le statut socio-économique, la langue ou d'autres attributs ou affiliations protégés par la loi ou la constitution.

Tel que modifié par le comité de gestion des politiques le 16/05/23

- (1) Les familles et les élèves se sentent écoutés et respectés, et éprouvent un sentiment d'appartenance et de lien avec la communauté ;
- (2) La diversité en termes de besoins, d'aptitudes, de caractéristiques personnelles, et d'antécédents des familles est appréciée ; et
- (3) Les activités d'implication de la famille sont de haute qualité, pertinentes, et destinées à soutenir le développement social, émotionnel et scolaire de l'élève.

b) *Communiquer avec pragmatisme :*

Pour encourager une sensibilisation à la fois précoce et complète des familles, MCPS, le personnel des écoles locales et les familles établiront un dialogue régulier et constructif sur l'apprentissage et le développement des élèves, par le biais de mécanismes et d'outils multiples utilisés de manière stratégique.

- (1) Grâce à des méthodes de communication pragmatiques, inclusives, adaptées à la culture et antiracistes, toutes les familles auront des occasions de s'informer sur les repères éducatifs essentiels, les séquences de cours, les exigences et opportunités d'apprentissage par le service, les échéances et processus associés aux demandes d'accès à un enseignement rigoureux et aux opportunités éducatives pour les élèves ( ex., programmes magnet, doués et talentueux, immersion en langue et double inscription ; cours de préparation à l'université et à la vie professionnelle, notamment les titres professionnels reconnus au sein d'une industrie et autres certifications professionnelles ; bourses d'études et opportunités de développement du leadership).
- (2) Conformément à la politique KBA du conseil d'éducation, *politique sur l'information publique*, le conseil encourage

Tel que modifié par le comité de gestion des politiques le 16/05/23

l'accessibilité de l'information à la plus vaste communauté possible.

c) *Favoriser la réussite des élèves :*

- (1) Le Conseil s'est engagé à renforcer à la fois l'aptitude des familles à plaider efficacement la cause de leurs enfants et celle des membres du personnel de MCPS à assurer une implication de la famille pragmatique, inclusive, et adaptée sur le plan culturel et linguistique.
- (2) Comme le prévoit la loi fédérale Every Student Succeeds Act<sup>3</sup>, le Conseil fait constamment attention aux parents qui pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour plaider la cause de leurs enfants sans avoir recours à une communication renforcée, l'interprétation ou la traduction, l'assistance ou le soutien lors des réunions.
- (3) Les pratiques d'implication fondées sur les normes doivent faire l'objet d'un examen critique afin d'identifier et de développer des alternatives aux pratiques traditionnelles risquant d'exclure des groupes spécifiques d'une implication réelle des familles dans les décisions relatives à l'apprentissage des élèves, la communication entre l'école et la maison, et la vie au sein de la communauté scolaire.
- (4) Au cours de l'examen rigoureux des activités d'implication, les membres du Conseil et le personnel envisageront des horaires et des modes de participation qui tiennent compte des divers horaires de travail des parents.

d) *Prendre la parole en faveur de chaque enfant :*

---

<sup>3</sup> La loi fédérale Every Student Succeeds Act (ESSA ; 2015), les programmes Title I, Title III et Title IV tels que ceux destinés aux élèves à faible revenu, aux élèves immigrants et aux apprenants émergents de la langue, comprennent des exigences spécifiques visant à renforcer la capacité des parents ou des familles et du personnel scolaire à initier un dialogue régulier et pragmatique concernant l'apprentissage académique des élèves.

Tel que modifié par le comité de gestion des politiques le 16/05/23

Le personnel de MCPS et des écoles locales soutiendra les efforts des familles, des élèves et du personnel pour reconnaître et éliminer le biais dans le cadre de l'implication des familles, et pour plaider en faveur d'un traitement juste et d'un accès équitable aux opportunités et aux soutiens pour tous les élèves.

e) *Partager le pouvoir :*

- (1) Les familles et le personnel scolaire sont des partenaires importants et appréciés qui possèdent des informations pertinentes pour la prise de décisions touchant les enfants. Le personnel scolaire consultera et collaborera avec les familles et les élèves pour établir des règles, des pratiques et des programmes scolaires, notamment la planification de l'amélioration de l'école, et collaborera avec eux en utilisant des méthodes adaptées aux objectifs liés à la participation.
- (2) Conformément à la politique du Conseil ABA, *Community Engagement*, les écoles rechercheront sérieusement la participation des parents qui représentent la communauté scolaire dans les processus de planification de l'amélioration de l'école et de l'innovation, ainsi que l'implication de la communauté dans les processus de prise de décision du Conseil.

f) *Collaborer avec la communauté :*

- (1) MCPS et le personnel des écoles locales encouragent la participation des élèves dans les organisations dirigées par les élèves, telles que les groupes de gouvernement d'élèves et de défense d'intérêts, qui sont utiles pour les études, les intérêts et le développement personnel des élèves. MCPS et les écoles locales travailleront avec les représentants des élèves et les membres de ces organisations pour prendre des décisions touchant l'école qui tiennent compte de leurs intérêts, au moyen de méthodes adaptées aux objectifs de la participation.

- (2) MCPS et le personnel des écoles locales apprécient le soutien de nombreuses organisations qui représentent les familles d'élèves et nouent des relations avec elles, ainsi que leur contribution essentielle au développement de l'élève, à la défense des intérêts des parents et à la vie de la communauté scolaire. Le Conseil s'efforce d'offrir aux élèves un traitement équitable. MCPS et les écoles locales collaboreront avec les dirigeants et les membres de ces organisations pour prendre des décisions touchant l'école et des décisions propres à leur(s) secteur(s) particuliers, en utilisant des méthodes adaptées aux objectifs de la participation.

MCPS et le personnel des écoles locales collaboreront avec les organisations communautaires pour connecter les étudiants aux opportunités d'apprentissage par le service et de préparation à la vie professionnelle, ainsi que pour connecter les familles et le personnel aux services de la communauté.

#### **D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

Tout le personnel du MCPS collaborera efficacement avec toutes les familles pour construire des partenariats famille-école solides dans le but commun de favoriser le développement de jeunes adultes sains, résilients et compétents.

#### **E. MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE**

1. Le surintendant des écoles impliquera les parents ou tuteurs légaux en tant que partenaires égaux dans l'apprentissage des élèves et les partenariats famille-école par le biais de pratiques efficaces, inclusives, culturellement adaptées et antiracistes, telles que décrites ci-dessous :
  - a) Élaborer et mettre en œuvre des règlements et des procédures pour soutenir cette politique, notamment :

Tel que modifié par le comité de gestion des politiques le 16/05/23

- (1) Définir les documents essentiels permettant aux familles d'accéder au programme d'éducation de leurs enfants, conformément à la législation fédérale et de l'État.
  - (2) Offrir des services d'interprétation et de traduction.
- b) Définir des objectifs, des indicateurs et des paramètres pour une implication pragmatique et inclusive des familles ; surveiller les jalons et les points de données annuellement ; et identifier les obstacles à la participation, en prêtant une attention particulière aux parents ou tuteurs légaux qui pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour faire valoir les intérêts de leurs enfants sans une communication renforcée, telle que l'interprétation ou la traduction.
- c) Désigner le personnel chargé d'assurer la coordination, l'assistance technique et les autres formes de soutien nécessaires pour renforcer la capacité du personnel de MCPS à planifier et à établir des partenariats famille-école efficaces afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves et les performances scolaires.
- d) Consulter et collaborer avec les parents ou tuteurs légaux et les familles, en utilisant des méthodes adaptées aux buts de la participation, pour développer -
- (1) L'apprentissage professionnel pour le personnel sur la valeur et l'utilité de l'apport des familles, et sur la manière de contacter les parents ou tuteurs légaux, de communiquer et de travailler avec eux,
  - (2) Des modèles de programmes de sensibilisation des familles pertinents et efficaces, y compris ceux destinés aux familles qui arrivent à différents moments de l'année scolaire, ou qui ne connaissent que très peu MCPS,
  - (3) Des structures de communication bilatérale bien connues destinées aux familles qui ne parlent pas l'anglais, et d'autres types

Tel que modifié par le comité de gestion des politiques le 16/05/23

de soutien permettant aux parents ou tuteurs légaux de faire des choix éclairés des programmes scolaires de leurs enfants, et de leurs activités scolaires ; de comprendre les principales étapes scolaires, les options et les implications de ces décisions ; et d'avoir accès aux ressources disponibles.

- e) Élaborer des modèles et outils pour les écoles leur permettant de communiquer efficacement les informations suivantes aux familles dans un format et, si possible, dans une langue qu'elles peuvent comprendre :
- (1) Cette politique et les plans pour l'amélioration de l'école.
  - (2) Les normes académiques de l'État, les évaluations académiques locales et de l'État, et les outils de suivi des progrès de l'enfant.
  - (3) Les droits et responsabilités des élèves, les codes de conduite des élèves (y compris les processus de justice réparatrice), les repères pédagogiques essentiels, les informations sur la planification des études et les séquences de cours, les échéances et les processus de candidature nécessaires pour accéder à un enseignement rigoureux et à des opportunités en matière d'éducation ( ex., magnet, doué et talentueux, immersion de langue, et programmes de double inscription ; cours menant à la préparation à l'université et à la vie professionnelle, y compris les qualifications professionnelles reconnues par l'industrie et autres certifications professionnelles ; bourses d'études ; et opportunités de développement du leadership).
  - (4) Les informations sur les programmes, réunions et autres activités de l'école et des parents ou des familles, tels que les conseils de parents et les événements scolaires.

## **F. EXAMEN ET SIGNALEMENT**

Cette politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Conseil d'éducation.



**Sources connexes :**

La loi Every Student Succeeds Act (ESSA ; 2015) Title I, Title III, and Title IV (Titre I, Titre III et Titre IV)

**Historique de la politique :**

Adoptée par la résolution n° 66990 du 13 novembre 1990 ; reformatée en septembre 1996 ; modifiée par la résolution 489-02 du 28 octobre 2002, modifiée par la résolution 417-10 du 26 juillet 2010 ; modifiée par la résolution 417-10 du 26 juillet 2010 ; amendée par la résolution 489-02 du 28 octobre 2002, modifiée par la résolution 417-10 du 26 juillet 2010.